Allianz

RAPPORT ANNUEL 2024

Allianz Life Luxembourg

SOMMAIRE

A_ Message de la Présidente Pages 3-5

B_ Allianz en quelques chiffres Pages 6-8

C_ Conseil d'Administration - Comité Exécutif
Comité des Risques - Comité d'Audit Pages 9-11

D_ Rapport de gestion Pages 12-16

E_ Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé Pages 17-21

F_ Comptes annuels 2024 Pages 22-35

Bilan au 31 décembre 2024
Compte de profits et pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024
Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2024

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

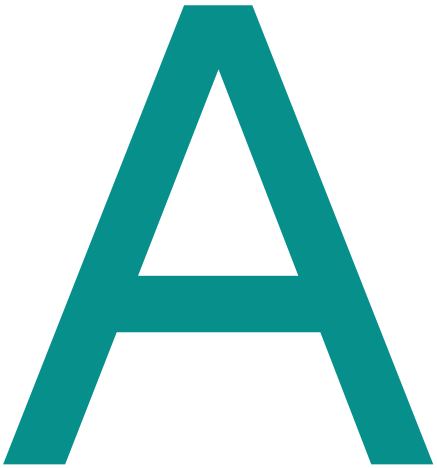

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Confiance dans la stratégie

Après une remontée spectaculaire amorcée en 2022 et confirmée en 2023, les taux d'intérêt ont été progressivement revus à la baisse sous les efforts des banques centrales au cours de l'exercice 2024.

De ce fait, les marchés financiers, en particulier les marchés actions, ont de nouveau connu une année faste.

Dans ce contexte, Allianz Life Luxembourg continue de manière disciplinée l'implémentation de son repositionnement stratégique sur une offre de produits principalement en unités de compte. Ce repositionnement se fait dans un environnement très compétitif et connaissant une pression réglementaire croissante. Il est de ce fait crucial pour Allianz Life Luxembourg de maintenir son exigence de conformité au niveau le plus élevé et de ne pas faire de compromis sur ses critères de profitabilité.

Nous nous réjouissons de la forte progression de la collecte (+79%) sur l'exercice 2024, supérieure au marché (+41%). Cette collecte a de plus été réalisée presque exclusivement en produits en unités de compte, alors que la croissance du marché s'est réalisée principalement sur les produits offrant des taux garantis.

Le potentiel de croissance reste élevé pour Allianz Life Luxembourg, notamment au travers du développement de courants d'affaires au travers des réseaux Allianz présents dans les différents marchés-cibles que sont notamment la France, l'Allemagne et l'Italie, en faisant bénéficier nos clients de l'expertise des gestionnaires d'actifs internes tels que PIMCO, Allianz Global Investors et AlTi Tiedemann Global.

Allianz Life Luxembourg se veut persévérante dans l'exécution de sa stratégie et peut compter sur le support entier de son actionnaire, première marque d'assurance mondiale. Dans un environnement de plus en plus volatile, nos clients peuvent compter sur la solidité du Groupe Allianz pour préserver leurs intérêts à long terme.

Enfin, je ne voudrais pas passer sous silence le déménagement du siège social d'Allianz Life Luxembourg à Leudelange, dans le bâtiment Buzz, offrant à nos collaboratrices et collaborateurs un espace de travail moderne et agréable, promouvant le bien-être et la collaboration interne. Nous nous félicitons du retour très positif de nos collègues suite à ce déménagement.

Pour conclure, je tiens à remercier tant le management que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur résilience, adaptabilité et persévérance dans l'exécution du plan stratégique.

KATHLEEN VAN DEN EYNDE
Présidente du Conseil d'Administration

ALLIANZ EN QUELQUES CHIFFRES

B

LE GROUPE ALLIANZ

ALLIANZ FÊTE SES 135 ANS

Fondée en 1890 sur le principe simple qu'une communauté peut accomplir de plus grandes choses que des individus, cette idée nous anime encore aujourd'hui.

Notre entreprise est devenue l'un des plus grands prestataires de services financiers au monde. Forte d'une riche histoire de plus d'un siècle et d'une réputation de leader de confiance dans son secteur, Allianz est un témoignage de résilience, d'innovation et de détermination. Garder le cap n'a jamais été une option.

À travers les moments charnières de l'histoire, Allianz a persévéré, réfléchi, reconstruit et évolué, encore et encore. Cela demande du courage. Cela demande de l'engagement. Cela signifie s'accrocher aux valeurs qui nous définissent tout en acceptant le changement avec audace. Et c'est cet état d'esprit qui nous anime encore aujourd'hui chez Allianz.

RATING GROUPE S&P

AA

(AU 31/12/2024)

RATIO DE SOLVABILITE

209%

(AU 31/12/2024)

RAPPORT ANNUEL ALLIANZ GROUP

Consultez le rapport annuel d'Allianz Group en scannant le QR ci-dessous

www.allianz.com

CLASSEMENT INTERBRAND

Avec plus de 150 000 collaborateurs à travers le monde et plus de 100 millions de clients, Allianz s'est hissée, pour la 6ème année consécutive, à la première place du classement Interbrand.

ORGANIGRAMME DES PARTICIPATIONS

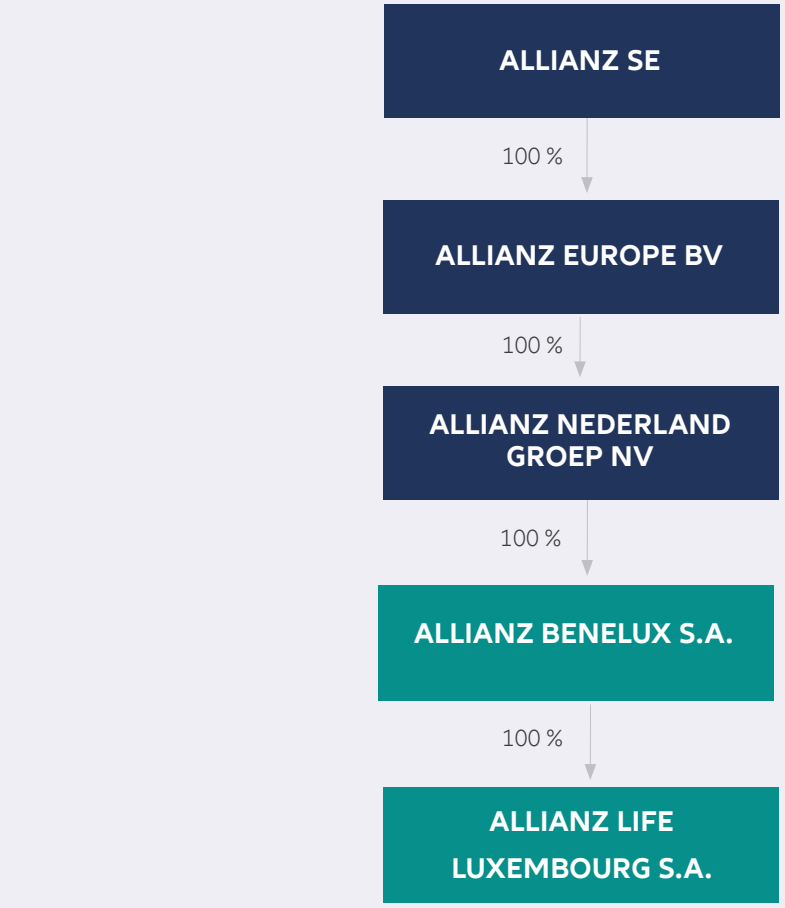

Assurances et services financiers

Holdings

CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ EXÉCUTIF COMITÉ DES RISQUES - COMITÉ D'AUDIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration

KATHLEEN VAN DEN EYNDE
Présidente

JULIE BECKER
Administratrice

ANTHONY BRADSHAW
Administrateur

ROBERT FRANSSEN
Administrateur

EDOUARD GALICIER
Administrateur

JOOS LOUWERIER
Administrateur
(jusqu'au 31 mai 2024)

ERIC WINTER
Administrateur

COMITÉ EXÉCUTIF

Comité exécutif

ERIC WINTER
Président – CEO

CHRISTOPHE HUCQUE
Head of Finance & Risk

RÉGIS MAHIEUX
Chief Business Transformation Officer

FABRICE MIGRENNE
Head of Compliance
(A partir de Juin 2024)

THOMAS SAINZ
Head of Operarions & IT
(A partir de Mars 2024)

COMITÉ DES RISQUES - COMITÉ D'AUDIT

Comité des risques

ROBERT FRANSSEN
Président

ANTHONY BRADSHAW
Membre

EDOUARD GALICIER
Membre

KATHLEEN VAN DEN EYNDE
Membre

Comité d'audit

JULIE BECKER
Présidente

ANTHONY BRADSHAW
Membre

ROBERT FRANSSEN
Membre

Réviseur d'Entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, cabinet de révision agréé
2, rue Gerhard Mercator – L-2182 Luxembourg

RAPPORT DE GESTION

D

RAPPORT DE GESTION

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations et les résultats de l'exercice social 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

I. Lignes de faîte de l'exercice 2024

CONFIANCE DANS LA STRATEGIE

Après une remontée spectaculaire des taux d'intérêt amorcée en 2022 et confirmée en 2023 ayant engendré une vague de rachats massifs sur les produits à rendement garanti pour l'ensemble de l'industrie de l'assurance vie luxembourgeoise et en particulier pour Allianz Life Luxembourg, l'année 2024 a vu un abaissement progressif des taux d'intérêt par les banques centrales, qui devrait se poursuivre courant 2025. Les investisseurs fortunés, qui s'étaient massivement tournés vers des produits bancaires à faible risque offrant des taux d'investissement alléchants à court-terme, ont été démarchés de nouveau par les assureurs-vie via des offres de taux garanti très élevées. Les acteurs ne disposant pas d'une offre alléchante en taux garanti ont dû quant à eux batailler ferme et diminuer leurs marges pour attirer les clients, dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant et mettant une pression accrue sur les coûts.

Avec des taux d'intérêt plus bas, les marchés financiers, en particulier les marchés actions, ont de nouveau connu une année faste.

Dans ce contexte volatile de taux d'intérêt, Allianz Life Luxembourg continue d'implémenter son repositionnement stratégique sur une offre de produits principalement en unités de compte, sans faire de compromis sur les exigences réglementaires en termes de conformité et sur les critères de profitabilité.

Ce repositionnement stratégique se fait certes – à court et moyen termes – au détriment du chiffre d'affaires et du résultat net de la Société, par contre il est le garant d'une croissance saine et profitable à long-terme, en parfait alignement avec la stratégie et les critères de performance et de résilience du groupe Allianz.

Dans un contexte macro-économique et politique incertain, la solidité du groupe Allianz (seul assureur de la place à afficher un rating AA) est un gage de sécurité pour les clients et partenaires d'Allianz Life Luxembourg.

A. CONTEXTE GÉNÉRAL

L'année 2024 a été une année riche en événements sur les plans macro-économique et politique : actions des banques centrales, marchés d'actions en forte hausse, élargissement des spreads des obligations d'état et les élections américaines.
Elle a été marquée par une croissance modérée de l'économie mondiale – en particulier pour l'Europe – avec une inflation relativement élevée persistante, même si en baisse et largement inférieure au pic de 2022. Les banques centrales ont abaissé leurs taux directeurs de manière répétée afin de soutenir l'économie. En particulier, la Banque Central Européenne a abaissé son taux directeur de 4% à 3% au cours de l'année, avec de nouvelles baisses prévues pour 2025. La Réserve Fédérale américaine a également abaissé son taux d'escompte de 100 points sur l'exercice.

L'abaissement des taux d'intérêt et l'intérêt grandissant des investisseurs pour le secteur technologique, en particulier la sphère de l'intelligence artificielle, ont fortement favorisé le marché des actions. L'indice MSCI World a ainsi clôturé en hausse de 17% par rapport à fin 2023, avec des performances très variées en fonction des régions et des secteurs.

Ainsi, aux Etats-Unis, l'indice S&P 500 a progressé de 23% et l'indice Nasdaq 100 a progressé de 25%, tirés par une performance moyenne des « Sept Magnifiques » (Apple, Nvidia, Microsoft, Amazon, Alphabet, Meta et Tesla) de 63%, alors qu'en Europe l'indice Euro Stoxx 50 a affiché une progression plus modérée à 8%.

La courbe des taux est quant à elle revenue à la normale, avec des taux d'intérêts à court terme inférieurs aux taux à long terme. Le bund allemand à 10 ans affichait un rendement de 2.36% à fin 2024.

B. CONTEXTE SECTORIEL

Les secteurs de l'assurance vie et non-vie luxembourgeoise ont affiché un encaissement en progression au cours de l'exercice 2024.

Les primes encaissées par le secteur de l'assurance non-vie s'élèvent à € 19,6 milliards, en progression de 4% par rapport à l'exercice 2023 (€ 18,8 milliards), confirmant la croissance régulière depuis plusieurs exercices.

Après deux exercices successifs marqués par la décroissance de la collecte brute, le secteur de l'assurance vie luxembourgeoise affiche quant à lui une progression spectaculaire de son encaissement à € 26,8 milliards, soit 41% au-dessus du niveau de l'exercice 2023 (€ 19,0 milliards). Cette forte croissance est principalement due à la collecte en produits offrant des taux garantis (+72%), tandis que les produits en unités de compte affichent une croissance de 29%. Le rebond des produits offrant des taux garantis est confirmé par la proportion de la collecte en produits en unités de compte (65% pour l'exercice 2024), en baisse par rapport à l'exercice 2023 (71%).

A la croissance spectaculaire de la collecte en produits offrant une garantie de taux, il faut cependant opposer un montant de

prestations presque équivalent, de telle sorte que les actifs sous gestion sur ce support n'ont progressé que de 5% au cours de l'année.

Le total des provisions techniques des assureurs vie s'établit à € 242 milliards, en hausse de 9% par rapport à l'exercice précédent (€ 222 milliards). Ce montant est constitué à hauteur de 80% de provisions techniques liées à des produits en unités de compte, démontrant par-là l'expertise du secteur de l'assurance-vie luxembourgeois dans ces solutions.

C. STRATEGIE ET ACTIVITES

Au sein du groupe Allianz, la mission d'Allianz Life Luxembourg est de se positionner comme le hub européen pour une clientèle haut de gamme internationale, en privilégiant une offre de solutions en unités de compte.

Après une année 2023 marquée par une collecte nette très négative du fait des rachats massifs sur fonds euro résultant de la spectaculaire remontée des taux d'intérêt, la performance commerciale en 2024 s'est améliorée, avec une collecte brute en hausse de 79%, une sinistralité en baisse de 68% et des actifs sous gestion stables.

Dans un contexte de taux d'intérêt volatile et de performance soutenue des marchés actions, la Société poursuit son repositionnement stratégique sur une offre principalement en unités de compte. Dans un contexte de forte compétition sur les marges et de complexité juridique et opérationnelle croissance ayant tendance à augmenter les coûts, la compagnie reste disciplinée sur ses critères de profitabilité et de conformité en termes d'acceptation de nouvelles affaires et sur la gestion de ses coûts internes et de son capital.

Nous souhaitons mettre en évidence les éléments suivants qui ont jalonné l'exercice 2024 :

1. En complément de la distribution de son offre via son réseau de partenariats tiers, la compagnie a accéléré ses investissements visant à développer d'un courant d'affaires au travers des réseaux Allianz présents dans les différents marchés-cibles. Aussi, la compagnie a travaillé au développement de solutions d'investissement dédiées à sa clientèle cible en capitalisation sur l'expertise en termes de gestion d'actifs présente au sein du Groupe Allianz, en collaboration notamment avec PIMCO, Allianz Global Investors et AlTi Tiedemann Global.

2. La compagnie s'est préparée à la mise en conformité avec la réglementation DORA, qui entre en application début 2025 et qui crée un cadre réglementaire obligatoire imposant à toute entreprise de s'assurer de pouvoir résister et répondre à tous les types de perturbations et menaces liées aux technologies d'information et de communication.

3. Dans le contexte du renforcement des exigences réglementaires et de la supervision liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme, la compagnie a mis en place un plan de revue et de mise à jour des informations et documents relatifs à la connaissance des clients (« Know Your Customer »).

4. L'année 2024 a enfin été marquée par le déménagement du siège social à Leudelange, dans le bâtiment Buzz, offrant par-là à nos collaboratrices et collaborateurs un espace de travail moderne et agréable, promouvant le bien-être au travail et la collaboration interne. Nous nous félicitons du retour très positif de nos collaboratrices et collaborateurs suite à ce déménagement.

Comme anticipé, le repositionnement stratégique de la Société et sa discipline en termes de profitabilité et gestion du capital a un impact inévitable sur le résultat net à court et moyen termes. Ce repositionnement s'inscrit cependant dans une logique validée et encouragée par l'actionnaire et s'inscrit dans une perspective à long terme. La Société dispose de suffisamment de réserves en capital pour absorber ce repositionnement et ses conséquences à court et moyen termes.

D. RESULTATS PRINCIPAUX

Les résultats d'Allianz Life Luxembourg en 2024 confirment sur divers aspects l'exécution du repositionnement stratégique de la Société sur une offre majoritairement en unités de compte destinée à une clientèle haut de gamme internationale.

La collecte brute (€ 219 Mio) affiche une croissance de 79% par rapport à 2023 (€ 122 Mio) et a été effectuée à 90% dans des produits à unités de compte et avec une profitabilité en ligne avec les minima exigés par le Groupe Allianz. Dans un contexte où la croissance du marché en 2024 est très largement due aux produits à rendement garanti, cette forte croissance de notre collecte (profitable) en unités de compte est un signe encourageant et récompense notre persévérance dans l'implémentation de notre stratégie.

La charge des sinistres brute (€ 600 Mio) est en forte baisse par rapport à l'exercice 2023 (€ 1.902 Mio), ce dernier ayant pour rappel été fortement impacté par une vague de rachats massifs sur le support fonds euro suite à la remontée spectaculaire des taux et les nombreuses alternatives bancaires à taux élevés offertes à nos clients.

Malgré une charge de sinistre supérieure à la collecte, les provisions techniques totales (€ 5.375 Mio) sont stables par rapport à l'exercice précédent (€ 5.408 Mio). Si les provisions techniques relatives aux produits offrant une garantie de rendement (dont le risque d'investissement est supporté par la Société) sont en baisse de 13% par rapport à l'exercice précédent, les provisions techniques relatives aux produits en unités de compte (dont le risque d'investissement est supporté par les preneurs d'assurance) affichent quant à elle une hausse de 2%, portées notamment par la bonne performance des marchés financiers.

Les frais d'exploitation nets (€22,5Mio) sont en légère augmentation par rapport à l'exercice 2023 (€ 21,2 Mio). Au sein de ces frais, nous notons la diminution des commissions reçues des réassureurs (€ 4,3 Mio contre € 7,5 Mio en 2023). Les frais d'acquisition et les frais

d'administration sont quant à eux en baisse par rapport à l'exercice précédent, traduisant la volonté de la compagnie d'adapter continuellement sa base de frais à la taille du bilan.

Le résultat du compte technique s'établit à € 4,6 Mio, en baisse par rapport à 2023 (€ 7,7 Mio).

Le résultat avant impôt de l'exercice s'élève à € 7,7 Mio, en baisse par rapport à 2023 (€ 19,4 Mio). Rappelons ici que le résultat de l'exercice précédent avait profité de la plus-value substantielle réalisée sur la vente de l'immeuble Roosevelt.

Le résultat net de l'exercice s'élève quant à lui à € 5,2 Mio, en baisse par rapport à 2023 (€ 14,6 Mio).

La Société n'ayant pas versé de dividende au cours de l'exercice 2024, ses capitaux propres sont en augmentation du montant du résultat net de l'exercice et s'établissent à € 126,3 Mio.

E. POLITIQUE & GESTION DES PLACEMENTS

Le développement commercial des activités dont le risque de placement est supporté par la Société (après réassurance) étant limité, la gestion de notre portefeuille général est caractérisée par une optimisation continue de notre politique d'investissement, visant à respecter nos ambitions financières tout en limitant l'exposition aux risques de marché et par-là notre besoin en capital.

Durant l'exercice 2024, la Société a réalisé divers arbitrages au sein de son portefeuille d'actifs, notamment en amenant la duration des actifs au plus près de celle des passifs et en créant les liquidités afin de payer les prestations liées à la campagne commerciale visant à réduire les engagements dans le support fonds euro non réassuré.

Enfin, au cours de l'exercice 2024, la Société n'a pas fait l'usage de produits dérivés dans le cadre de la gestion de son actif général. En ce qui concerne la gestion financière sous-traitée des fonds internes liés à des contrats dont le risque financier est assumé par les clients, des instruments dérivés de protection peuvent être utilisés, conformément à la réglementation en vigueur. Les instruments dérivés spéculatifs sont quant à eux interdits.

F. FINANCE DURABLE

Le Commissariat aux Assurances a publié en août 2022 une note d'information 22/9 relative aux enjeux réglementaires liés à la finance durable, rappelant le renforcement réglementaire y relatif et sensibilisant les opérateurs locaux concernés sur les principaux textes réglementaires publiés ou en devenir. Le régulateur exprime par ailleurs ses attentes vis-à-vis des opérateurs locaux, notamment la mise en œuvre concrète des obligations découlant des réglementations en vigueur.

La principale réglementation en vigueur liée à la finance durable est la réglementation SFDR (« Sustainable Finance Disclosure Regulation »), qui instaure des règles harmonisées relatives à (i) la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité, (ii) la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et (iii) la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers.

Il va de soi que la société s'est organisée pour être en conformité avec cette réglementation.

II. Principaux risques et incertitudes

Allianz Life Luxembourg suit de près les principaux risques d'entreprise à travers un exercice régulier de réévaluation systématique de ses risques, en étroite collaboration avec les équipes de Allianz Benelux. Ce processus, porté par le Risk Management en lien avec d'autres fonctions internes, permet aux organes de gestion de mieux appréhender les risques, d'anticiper leur évolution et de développer une culture de contrôle des risques, un des objectifs de la directive Solvabilité 2.

Les risques majeurs auxquels la Société est exposée sont :

— **Les risques stratégiques :** on y trouve le risque de perturbation profonde du marché de l'assurance-vie lié notamment à l'environnement macro-économique, à la digitalisation ou le risque de distribution des produits. Diverses mesures ont été prises pour prévenir ces risques ou en diminuer sensiblement les effets. L'accélération de la transformation de la Société fait partie de ces mesures.

— **Les risques de crédit et de marché :** le risque de marché est le risque de pertes financières du fait de mouvements sur les taux d'intérêt, le prix des actions et le cours des devises. Le risque de crédit est quant à lui le risque de pertes financières du fait du défaut d'une contrepartie. Dans le cadre de la gestion de ces risques, la Société fait la distinction entre la gestion des actifs dont le risque de placement est supporté par elle-même et celle dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance.

La Société applique diverses méthodes d'atténuation des risques dans le cadre de la gestion des actifs dont le risque de placement est supporté par elle-même, notamment au travers d'un programme de réassurance, d'une sélection prudente et d'une gestion élaborée actif-passif, en s'appuyant sur l'expertise d'autres entités du Groupe Allianz.

En ce qui concerne la gestion des actifs dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, la Société atténue les risques de crédit et de marché en appliquant un processus de sélection strict sur les gestionnaires financiers à qui la gestion effective des actifs est déléguée et sur les banques auprès desquelles les actifs sont déposés.

— **Les risques de liquidité et de trésorerie :** il s'agit du risque que la Société ne possède pas suffisamment d'actifs liquides lui permettant de faire face à ses obligations à un coût et dans des délais raisonnables. En ce qui concerne le portefeuille dont le risque de placement est supporté par la Société, la mitigation de ce risque est effectuée principalement au travers d'une gestion actif-passif élaborée. En ce qui concerne le portefeuille

dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, le risque de liquidité est géré par des règles internes strictes concernant notamment l'utilisation d'instruments à liquidité réduite (qui représentent moins de 5% du total des actifs). Enfin, le risque de trésorerie peut également provenir d'un risque de défaut de nos partenaires bancaires, repris ci-dessus sous le risque de crédit.

— **Les risques légaux, réglementaires et de réputation** : le maintien des procédures de conformité à un niveau élevé ainsi que la sensibilisation et la formation pratique du personnel aux particularités des différents métiers, et plus spécialement aux risques de blanchiment d'argent, diminuent le degré d'exposition. Un suivi continu de la fonction distribution, combiné à une analyse détaillée des nouveaux partenariats à nouer et concrétisée par un contrôle des niveaux de compétence des forces de vente, aident à limiter le risque de « mis-selling ». Une veille sur les changements réglementaires introduits dans les marchés sur lesquels la Société est active en Libre Prestation de Services est assurée par ou avec le soutien de la fonction Compliance.

— **Les risques liés à la continuité des activités** : ces risques concernent aussi bien les équipements techniques que les ressources humaines en place. Pour la première catégorie, la mise en place de contrats de maintenance pour les principaux applicatifs informatiques, complétée par des mesures supplémentaires de sécurisation physique des architectures en place ainsi que des tests de pénétration, contribue à minimiser les délais d'intervention en cas de problèmes. Pour la seconde catégorie, le remplacement urgent et imprévu de personnes clés peut trouver une solution interne au niveau du groupe grâce à une gestion centralisée des compétences disponibles.

— **Les risques de fraude** : une sensibilisation individuelle du personnel au respect de ses obligations via un Code d'éthique et de déontologie ainsi que des procédures basées sur un double contrôle combiné à la revue régulière des habilitations contribuent à réduire les risques de fraude.

III. Solvabilité

La Société a rapporté un ratio de solvabilité (norme Solvabilité II) de 127% à la clôture de l'exercice, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (132%). Ce ratio de solvabilité est en ligne avec la politique interne de gestion du capital de la Société.

Les Fonds Propres (« Own Funds ») ont augmenté de € 138 Mio à € 140 Mio tandis que le Capital de Solvabilité Requis (« SCR ») a augmenté de € 105 Mio à € 110 Mio.

IV. Evénements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement survenu après l'exercice 2024 ayant eu un impact matériel sur les opérations de la Société et ses résultats n'est à signaler.

V. Affectation du résultat

Compte tenu du résultat de l'exercice de € 5.207.232 et d'un résultat reporté de € 71.581.751, le total du résultat à affecter est de € 76.788.984. La réserve légale étant déjà entièrement constituée, il est proposé de ne plus la doter.

dotation à la réserve légale :	€	-
dividende :	€	-
report à nouveau :	€	76.788.984

VI. Gouvernance

Afin de faciliter l'exercice de la surveillance de la Société par le Conseil d'Administration, celui-ci se fait assister par deux comités consultatifs composés d'administrateurs non exécutifs et/ou membres du Comité exécutif. Il s'agit, d'une part, du Comité des Risques instauré en 2009, dont la mission principale est d'évaluer et contrôler les travaux de gestion du Risk Management et, d'autre part, du Comité d'Audit, pièce centrale du contrôle des comptes et des travaux de l'Audit et de la Conformité, instauré en 2014.

VII. Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2024 a acté la nomination de Monsieur Edouard Galicier, Chief Financial Officer Allianz Benelux S.A., comme administrateur non-exécutif de la société, en remplacement de Monsieur Blaise Bourgeois, dont le mandat a pris fin au 31 décembre 2023.

VIII. Divers

La Société n'a pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement, n'a pas procédé à un rachat d'actions propres et n'a pas établi de succursale au cours de l'année 2024.

Nous remercions vivement l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs d'Allianz Life Luxembourg qui contribuent au quotidien aux activités de la Société et à la transformation de cette dernière, en ligne avec la stratégie établie.

Luxembourg, le 15 Avril 2025
Pour le Conseil d'Administration,

Kathleen VAN DEN EYNDE
Présidente

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES

E

RAPPORT D'AUDIT

Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
Allianz Life Luxembourg S.A.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

NOTRE OPINION

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de Allianz Life Luxembourg (la « Société ») au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Notre opinion est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou à l'organe équivalent.

Ce que nous avons audité

Les comptes annuels de la Société comprennent :

- Le bilan au 31 décembre 2024 ;
- Le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date ; et
- L'annexe aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par l'Article 5(1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

Les services fournis en plus de l'audit légal tant à la Société qu'à sa ou ses filiales, lorsqu'applicable, pour l'exercice clos à cette date, sont mentionnés dans la note 22 des comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Comment notre audit a répondu à cette question clé
Valorisation de certains actifs dont le risque de placement est supporté par les preneurs d'assurance La Société détient au 31 décembre 2024 des actifs dont le risque de placement est supporté par les preneurs d'assurance pour € 4 596 millions. Au sein de ces portefeuilles figurent des actifs dont la valorisation n'est pas systématiquement disponible via des sources externes publiques et qui peut être complexe car requérant un certain jugement de la part de la Direction. Dans ce cadre, la Direction peut avoir recours à des estimations pour déterminer la valorisation de ces actifs, principalement à liquidité réduite ou non cotés, à la date de clôture. Une valorisation erronée pourrait de ce fait impacter tant les montants repris au bilan de la Société que le montant des provisions techniques dont le risque est supporté par les preneurs d'assurance.	Nous avons tout d'abord pris connaissance et avons évalué les processus et contrôles mis en place par la Direction pour effectuer la valorisation de ces actifs dans le cadre des processus de clôtures financières et comptes rendus réglementaires. Nous avons ensuite complété nos travaux en effectuant, sur base d'un échantillon, une revue critique de la valorisation retenue : • En la comparant à des sources externes ou aux valorisations fournies par les banques dépositaires lorsque ces valorisations étaient disponibles ; • Ou en la corroborant à des documents de support externes, mais qui ne sont pas systématiquement publics, tels que des comptes annuels, des états trimestriels, des rapports d'évaluation, etc. Nous avons évalué la fiabilité de ces informations sur base d'un échantillon via un test rétroactif comparant les informations utilisées pour la clôture précédente aux informations financières finales obtenues au cours de l'année.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel incluant le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES RESPONSABLES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR LES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

RESPONSABILITÉS DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ POUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables. Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 25 avril 2024 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 7 ans.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 15 avril 2025

Marc Voncken

COMPTES ANNUELS 2024

F

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Notes	2024	2023
ACTIF		€	€
Placements	2.1		
Terrains et constructions	2.1.1	-	-
Placements dans des entreprises liées et participations			
Parts dans des entreprises liées	3	14.291.696	14.308.046
Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises	4	58.124.713	84.213.099
Autres placements financiers			
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	5	2.016.875	806.133
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	6	93.831.511	67.686.966
		168.264.795	**167.014.244**
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	2.2, 16	**4.596.700.235**	**4.513.504.006**
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2.5		
Provision d'assurance-vie	8, 16	742.327.381	851.081.402
		742.327.381	**851.081.402**
Créances	2.3		
Créances nées d'opérations d'assurance directe sur :			
Les preneurs d'assurance	14	2.391.504	267.610
Autres créances	13	4.044.905	7.399.778
		6.436.408	**7.667.388**
Autres éléments d'actif			
Actifs corporels et stocks		1.150.933	
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		88.824.387	76.681.996
		89.975.320	**76.681.996**
Comptes de régularisation		1.239.493	1.196.278
Intérêts et loyers acquis non échus		**1.239.493**	**1.196.278**
Total de l'actif		**5.604.943.632**	**5.617.145.314**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

	Notes	2024	2023
PASSIF		€	€
Capitaux propres	9		
Capital souscrit	9.1	30.000.000	30.000.000
Primes d'émission	9.1	16.500.000	16.500.000
Réserves			
Réserve légale	9.2	3.000.000	3.000.000
Résultats reportés		71.581.752	57.005.266
Résultat de l'exercice		5.207.232	14.576.485
		126.288.984	**121.081.751**
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	10	**4.017.373**	**4.017.373**
Provisions techniques	2.5		
Provision d'assurance-vie	11, 16	778.118.340	894.081.828
Provision pour sinistres		425.822	752.946
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		467.522	467.522
		779.011.684	**895.302.296**
Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	2.6, 16	**4.596.700.235**	**4.513.504.006**
Provisions pour autres risques et charges			
Provisions pour pensions et obligations similaires		32.984	32.984
Autres provisions	12	9.300.523	8.855.545
		9.333.507	**8.888.529**
Dettes	2.7		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13	37.243.227	28.077.016
Dettes nées d'opérations de réassurance	13	36.213.108	31.432.345
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	13, 14	16.135.515	14.841.998
		89.591.850	**74.351.359**
Total du passif		**5.604.943.632**	**5.617.145.314**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Notes	2024	2023
COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE			
Primes acquises, nettes de réassurance			
Primes brutes émises	2.9, 15	219.323.160	122.302.440
Primes cédées aux réassureurs	19	(24.704.201)	(3.024.081)
		194.618.959	**119.278.359**
Produits des placements			
Produits des participations		552.579	532.985
Produits des autres placements			
Produits provenant des terrains et constructions			23.006.096
Produits provenant d'autres placements		7.013.286	7.539.904
dont produits provenant des entreprises liées	4	*838.689*	*810.706*
Reprises de corrections de valeur sur placements		398.876	382.757
Profits provenant de la réalisation de placements	10	38.416.575	41.948.142
		46.381.316	**73.409.884**
Plus-values non réalisées sur placements		318.448.710	**318.448.710**
Autres produits techniques, nets de réassurance		**2.103.916**	**2.193.994**
Charge des sinistres, nette de réassurance	2.10		
Montants payés			
Montants bruts	18	(599.663.056)	(1.901.654.168)
Part des réassureurs	19	154.139.403	1.915.351.623
Variation de la provision pour sinistres			
Montant brut		327.124	1.085.449
Part des réassureurs	19		(398)
		(445.196.529)	**14.782.506**
Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance			
Provision d'assurance-vie			
Montant brut	16	51.230.845	1.427.212.162
Part des réassureurs	16, 19	(108.754.019)	(1.881.856.271)
Autres provisions techniques, nettes de réassurance	16	16.199	95.090
		(57.506.975)	**(454.549.019)**
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	16	**(18.479.786)**	**(26.918.903)**
Frais d'exploitation nets			
Frais d'acquisition	17	(3.630.125)	(3.972.681)
Frais d'administration	17, 20, 21, 22	(23.132.019)	(24.756.259)
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	19	4.261.172	7.537.525
		(22.500.972)	**(21.191.415)**
Charges des placements			
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		(1.817.002)	(1.564.546)
Corrections de valeurs sur placements		(356.770)	(490.091)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(5.591.825)	(36.832.995)
		(7.765.597)	**(38.887.632)**
Moins-values non réalisées sur placements		**(2.233.410)**	**(13.018.049)**
Autres charges techniques, nettes de réassurance		(131.240)	**(403.858)**
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	2.11	**(3.095.283)**	**(10.208.070)**
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		**4.643.109**	**7.712.000**

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

	Notes	2024	2023
COMPTE NON TECHNIQUE			
Résultat du compte technique de l'assurance-vie		4.643.109	7.712.000
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance-vie	2.11	3.095.283	10.208.070
Dotations aux postes spéciaux avec quote-part de réserves	11		1.459.098
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires	23	(2.500.280)	(4.715.517)
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		5.238.112	14.663.651
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent	23	(30.880)	(87.166)
Résultat de l'exercice		5.207.232	14.576.485

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2024

I. Généralités

Allianz Life Luxembourg S.A. (ci-après « la Société ») a été constituée le 18 juillet 1991 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.619.

La Société a pour objet de faire toutes opérations d'assurance et de réassurance de la branche « Vie ».

Le 19 décembre 2012, les Assemblées Générales Extraordinaires de Nemian Life & Pensions S.A. et de la Société ont décidé de fusionner, par absorption de Nemian Life & Pensions S.A. par la Société. Cette fusion était effective rétroactivement au 1er janvier 2012.

Les comptes consolidés de l'ensemble le plus petit et de l'ensemble le plus grand dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale sont établis par ALLIANZ SE, dont le siège social est situé Königinstrasse 28, 80802 München, Allemagne.

2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été préparés en conformité avec la loi du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurance, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur (de la) des (ré) assurance(s) au Grand-Duché de Luxembourg. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi et le Commissariat aux Assurances, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

Sur base des critères fixés par la loi luxembourgeoise, la Société est exemptée d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2024. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, ces comptes annuels ont été préparés sur une base non consolidée pour approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi à la Direction d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances

2.1 PLACEMENTS

2.1.1 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les terrains et constructions sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition, à leur prix de revient ou à leur valeur d'apport, y compris les frais accessoires, diminué des amortissements cumulés et des corrections de valeur éventuelles.

Les taux et modes d'amortissement appliqués sont les suivants :

	Taux d'amortissement	Mode
Bâtiments	1,5 % à 2 %	linéaire
Parties constitutives et aménagements	5 % à 20 %	linéaire

2.1.2 PARTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES

Les parts dans des entreprises liées sont évaluées à leur prix d'acquisition. En cas de dépréciation dont les membres du Conseil d'Administration estiment qu'elle revêt un caractère durable, les parts dans des entreprises liées font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture de l'exercice. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.1.3 BONS ET OBLIGATIONS ÉMIS PAR DES ENTREPRISES LIÉES ET CRÉANCES SUR CES ENTREPRISES

Les créances sur les entreprises liées sont évaluées à leur valeur nominale. Par ailleurs, la valeur nominale est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de l'émetteur.

Les parts dans des pools d'investissement sont évaluées à leur valeur nominale. Les intérêts sont calculés mensuellement et capitalisés le premier jour ouvré du mois suivant. Par ailleurs, la valeur nominale est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de l'émetteur.

2.1.4 ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE ET PARTS DANS DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et les parts dans des fonds communs de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Les dépréciations constatées font l'objet de corrections de valeur si elles sont jugées durables, selon les principes suivants :

Une moins-value est considérée comme durable lorsque la valeur de marché du titre en question a été inférieure de 20% à son prix d'acquisition en permanence durant 6 mois consécutifs.

Dans ce cas, si la Société a l'intention et la capacité de conserver le titre en question, une valeur recouvrable est calculée à l'horizon de détention envisagé en fonction de la duration du passif et une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur du titre au montant de cette valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée selon une formule simplifiée qui consiste à capitaliser, sur la durée de détention envisagée, la valeur de marché au taux sans risque augmenté d'une prime de risque. Au 31 décembre 2024, un coefficient de 1,55 (2023 : 1,55) est appliqué à la valeur de marché pour déterminer la valeur recouvrable.

Si la Société n'a pas l'intention ou la capacité de conserver le titre en question, une réduction de valeur est constatée pour l'évaluer au dernier cours de bourse de l'exercice social.

2.1.5 OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées selon la méthode « à la valeur de remboursement ». Lorsque leur rendement actuariel calculé lors de leur achat, en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement est inscrite au compte de profits et pertes au prorata de la durée restant à courir des titres ; elle est portée en augmentation ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. Par ailleurs, la valeur de remboursement est diminuée des dépréciations jugées durables liées à la qualité de crédit de l'émetteur.

2.2 PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX

Les placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. La variation de la différence entre cette valeur et le prix d'acquisition est présentée au compte technique de l'assurance-vie sous les postes de plus ou moins-values non réalisées sur placements.
La valeur actuelle de ces placements est estimée comme suit :

- les titres cotés sur une bourse de valeurs officielle ou négociés sur un autre marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours disponible le jour de l'évaluation ;
- les titres non cotés sur une bourse de valeurs officielle ou non négociés sur un autre marché réglementé sont évalués en fonction de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

2.3 CRÉANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

2.4 PRIX D'ACQUISITION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DE MÊME CATÉGORIE

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières cédées correspond au coût d'acquisition individuel de celles-ci.

2.5 PROVISIONS TECHNIQUES

La provision d'assurance-vie est calculée contrat par contrat sur la base de méthodes actuarielles.

La provision pour sinistres est calculée contrat par contrat et correspond à la valeur estimée des sinistres restant à payer à la date de clôture de l'exercice.

La provision pour participations aux bénéfices et ristournes correspond à la participation des assurés à la surperformance des actifs. Lors d'une distribution individuelle de participations aux bénéfices sous forme de revalorisation individuelle des contrats, le prélèvement sur la provision pour participations aux bénéfices de l'exercice précédent est renseigné sous le poste « Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance – Autres provisions techniques, nettes de réassurance » au compte de profits et pertes.

La part des réassureurs dans les provisions techniques figure à l'actif du bilan.

2.6 PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE-VIE LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE

Les provisions techniques sont constituées pour couvrir les engagements liés à l'évolution de la valeur des investissements effectués pour les preneurs d'assurances.

2.7 DETTES

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou, le cas échéant, à leur valeur résiduelle.

2.8 CONVERSION DES DEVISES

Le capital de la Société est exprimé en euros (« € »). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette même devise.

Les actifs et passifs exprimés dans une devise autre que l'euro sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les résultats de change résultant de l'application de ces principes sont enregistrés en compte de profits et pertes.

2.9 PRIMES BRUTES ÉMISES

Les primes sont créditées au compte de profits et pertes lorsque le contrat est émis.

Les primes reçues d'avance, qui représentent les primes reçues avant l'émission du contrat, ne sont pas incluses dans le compte de profits et pertes mais sont incluses en « Dettes - Dettes nées d'opérations d'assurance directe ».

2.10 CHARGE DES SINISTRES

Les montants payés au titre des sinistres incluent les arbitrages entrant et sortant entre les différents supports d'investissement au sein des contrats d'assurance vie multisupports proposés par la Société (supports à rendement garanti d'une part et supports en unités de compte d'autre part).

Ce principe comptable est d'application aussi bien pour les montants payés bruts que pour la part des réassureurs dans ces paiements.

2.11 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS

Les produits nets des placements ont été affectés pour partie au compte technique et pour partie au compte non technique. La répartition a été effectuée en prenant pour base le rendement financier des fonds propres.

3. Parts dans des entreprises liées

Les mouvements dans la valeur nette comptable des terrains et constructions se résument comme suit :

	2024	2023
	€	€
Au début de l'exercice	14.308.046	14.308.046
Acquisitions de l'exercice	-	-
Sortie de l'exercice	(14.040)	
Corrections de valeur de l'exercice	(2.310)	-
A la fin de l'exercice	**14.291.696**	**14.308.046**
Valeur actuelle	**16.480.556**	**16.545.490**

Cette valeur actuelle se répartit entre :

	2024	2023
	€	€
S.A. Climmolux Holding	16.480.556	16.531.450
S.A. Sofiholding	-	14.040
	16.480.556	**16.545.490**

Climmolux Holding S.A.

Le 11 avril 2016, la Société a acheté auprès de Fidentia Real Estate Investments S.A. 20 actions de la S.A. Climmolux Holding pour un montant de € 15.017.759. Cette acquisition représente 20% du capital de la S.A. Climmolux Holding, le solde ayant été acquis à la même date pour Allianz Benelux S.A. (39%) et par Allianz Logistique SAS (41%).

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2020, la Société S.A. Climmolux Holding a décidé de réduire son capital d'un montant global de € 5.000.000 et de porter son montant actuel à € 69.426.363. Cette réduction de capital s'est faite par le remboursement des montants alloués aux primes d'émission et primes assimilées et sans annulation de parts sociales.

La S.A. Climmolux Holding a pour objet la prise de participations et la gestion de celles-ci, mais également l'acquisition et la mise en valeur d'immeubles au Luxembourg ou à l'étranger. Au 31 décembre 2024, elle détient un immeuble repris à l'actif du bilan pour une valeur comptable de € 68 590 732 (2023 : € 69 341 657) et une valeur de marché estimée à € 82 310 000 (2023 : € 83 830 000).

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la S.A. Climmolux Hodling s'élèvent à € 72 413 620 (2023 : € 72 190 101) comprenant le capital souscrit et entièrement libéré de € 100.000 (2023 : € 100.000), la prime d'émission de € 69 326 363 (2023 : € 69 326 363) le bénéfice pour l'exercice de € 2 977 257 (2023 : € 2 753 738) et des réserves de € 10.000 (2023 : € 10.000). Aucune dépréciation n'a été constatée aux 31 décembre 2023 et 2024.

Sofiholding S.A.

Le 19 février 2024, la Société a vendu à Allianz Benelux N.V. 1 action de la S.A. Sofiholding avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Au 1er janvier 2024, le capital social de la S.A. Sofiholding est entièrement détenu par Allianz Benelux S.A..

4. Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises

Le 20 décembre 2013, la société a accordé une ouverture de crédit de € 20.000.000 en faveur d'Allianz Vermogen B.V., utilisée par l'emprunteur afin de financer son activité de crédit hypothécaire aux Pays-Bas.

Le 11 avril 2018, la société a augmenté cette ligne de crédit à € 40.000.000.

Le montant libéré net des remboursements reçus se monte à € 31 211 546 au 31 décembre 2024 (2023 : € 30 567 996).

La valeur actuelle de l'investissement dans Allianz Vermogen B.V. s'élève à € 30 292 772 au 31 décembre 2024 (2023 : € 29 403 668).

Allianz Vermogen B.V.	2024	2023
	€	€
Au début de l'exercice	30.567.996	30.176.786
Remboursements de l'exercice	643.550	391.210
A la fin de l'exercice	**31.211.546**	**30.567.996**
Valeur actuelle de l'investissement dans Allianz Vermogen B.V.	**30.292.772**	**29.403.668**

Le 15 mars 2013, la Société a signé un contrat de cash pooling avec Allianz S.E..

Le montant libéré net des remboursements reçus se monte à € 26 913 167 au 31 décembre 2024 (2023 : € 53 645 104).

La valeur actuelle de l'investissement dans Allianz S.E. s'élève à € 26 913 167 au 31 décembre 2024 (2023 : € 53 645 104).

Allianz S.E.	2024	2023
	€	€
Au début de l'exercice	53.645.104	-
Acquisitions de l'exercice	12.978.064	206.723.311
Remboursements de l'exercice	(39.710.000)	-153.078.207
A la fin de l'exercice	**26.913.167**	**53.645.104**
Valeur actuelle de l'investissement dans Allianz Vermogen B.V.	**26.913.167**	**53.645.104**

5. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement

Le portefeuille d'actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement se présente comme suit :

	2024	2023
	€	€
Prix d'acquisition	2.016.875	806.133
Corrections de valeur cumulées	-	-
Valeur nette comptable	2.016.875	806.133
Valeur de marché	**2.546.225**	**1.134.333**

6. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Le portefeuille d'obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe se présente comme suit :

	2024	2023
	€	€
Valeur nette comptable	93.831.511	67.686.966
Valeur de remboursement	93.225.000	64.504.861
Valeur de marché	88.033.291	62.600.168

La part non encore amortie de la différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (agio) représente un montant de € 8.557.565 au 31 décembre 2024 (2023 : € 8.942.412).

La différence négative entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement (disagio) se répartit comme suit entre les montants inscrits et non inscrits au compte de profits et pertes :

	2024	2023
	€	€
Disagios inscrits au compte de profits et pertes de l'exercice	14.301.578	12.180.182
Disagios non inscrits au compte de profits et pertes	7.950.914	5.760.306

7. Autres prêts

Les autres prêts sont constitués d'avances sur police accordées aux preneurs d'assurances, pour lesquelles la police est la garantie principale.

8. Provision d'assurance-vie, part des réassureurs

Dans le cadre d'un produit adossé en partie à un support à rendement garanti, la Société a conclu avec Allianz Vie (France) un traité de réassurance financière en vertu duquel elle s'engage à céder au réassureur 100% des primes à investir sur ce support à rendement garanti.
En garantie des engagements pris par le réassureur, celui-ci constitue un dépôt titres affecté à titre de nantissement en premier rang au profit de la Société. La valeur de marché des titres figurant dans ce dépôt s'élève à € 813.356.439 au 31 décembre 2024 (2023 : € 1.324.668.116).

9. Capitaux propres

	Soldes au début de l'exercice	Affectation du résultat 2024	Dividendes payés	Résultats de l'exercice 2024	Solde à la clôture de l'exercice
	€	€	€	€	€
Capital souscrit	30.000.000	-	-	-	30.000.000
Primes d'émission	16.500.000	-	-	-	16.500.000
Réserve légale	3.000.000	-	-	-	3.000.000
Résultats reportés	57.005.266	14.576.485	-	-	71.581.751
Résultat de l'exercice	14.576.485	(14.576.485)	-	5.207.232	5.207.232
	121.081.751	**-**	**-**	**5.207.232**	**126.288.983**

9.1 CAPITAL SOUSCRIT ET PRIMES D'ÉMISSION

Au 31 décembre 2024, le capital souscrit et entièrement libéré de € 30.000.000 (2023 : € 30.000.000) est représenté par 55.928 actions (2023 : 55.928 actions) nominatives sans désignation de valeur nominale. Le montant des primes d'émission s'élève à € 16.500.000 (2023 : € 16.500.000).

9.2 RÉSERVE LÉGALE

Selon la législation luxembourgeoise, la Société doit affecter annuellement à une réserve légale non distribuable au moins 5% de ses bénéfices nets, jusqu'à concurrence de 10% du capital social. Aucun montant ne sera alloué à la réserve légale au titre de l'exercice 2024, sa réserve ayant atteint son plafond des 10% du capital social à la fin de l'exercice 2019 ; soit € 3.000.000.

La réserve légale ne peut pas être distribuée aux actionnaires, excepté en cas de dissolution de la Société.

10. Postes spéciaux avec quote-part de réserves

En application de l'art. 54 LIR, le poste de passif intitulé « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » a été augmenté au cours des exercices précédents suite à la cession d'obligations détenues par la Société depuis plus de cinq ans, l'imposition des plus-values réalisées étant en effet reportée grâce au remploi intégral du prix de cession dans le cadre de l'acquisition, au cours d'un même exercice, de nouvelles obligations.
La valeur de ce poste s'élève à € 4.017.374 (2023 : € 4.017.374).

11. Provision d'assurance-vie

	2024	2023
	€	€
Produits d'assurance vie individuelle faisant intervenir une table de mortalité (*)	2.967.309	3.647.478
Produits d'assurance vie groupe	6.762.989	11.352.001
Autres produits d'assurance vie individuelle à taux garanti	768.388.042	879.082.349
A la fin de l'exercice	**778.118.340**	**894.081.828**

(*) Les produits d'assurance-vie individuelle faisant intervenir une table de mortalité couvrent des types de risques différents : des opérations de type décès, des opérations de type vie et des opérations de rentes. Leur évaluation fait intervenir des méthodes actuarielles et des tables de mortalité conformément aux notes techniques communiquées au Commissariat aux Assurances.

12. Provisions pour autres risques et charges

Les mouvements dans les autres provisions se résument comme suit :

	2024	2023
	€	€
Au début de l'exercice	8.855.545	8.159.548
Dotations de l'exercice	3.044.321	2.103.957
Reprises de l'exercice	(2.599.342)	(1.407.960)
A la fin de l'exercice	**9.300.523**	**8.855.545**

Le poste des autres provisions enregistre toutes les provisions destinées à couvrir les risques identifiés inhérents à l'activité de la Société.

Ce poste inclut plus spécifiquement une provision de 2,2 millions d'euros qui fait suite à la réception, en juillet 2024, d'une notification des autorités fiscales italiennes relative à une amende liée à un défaut présumé de déclaration au titre des années 2018 à 2020, dans le cadre du « Monitoraggio fiscale ». Afin de contester cette décision, notamment en ce qui concerne les années concernées, la méthodologie retenue et la base de calcul appliquée, la Société a mobilisé son département fiscal Groupe ainsi que des avocats externes pour engager des discussions avec l'administration. À ce jour, le processus est toujours en cours, avec pour objectif la conclusion d'un accord de règlement. La Direction a estimé le montant potentiel de l'amende sur la base d'un scénario intermédiaire.

Ces provisions font l'objet d'une reprise dès lors qu'elles deviennent sans objet.

13. Créances sur et dettes envers des entreprises liées

	2024	2023
	€	€
Créances nées d'opérations de réassurance	-	
Autres créances	-	
Dettes nées d'opérations de réassurance	(35.957.478)	(31.178.827)
Autres dettes	(8.347.641)	(7.806.114)

14. Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale

À compter du 1er janvier 2025, la Loi italienne de finances 2025 (Loi n° 207 de 2024) modifie la méthodologie de paiement du droit de timbre pour les contrats d'assurance-vie italiens, y compris les produits d'investissement en unités de compte. Les principales modifications impliquent :
Un droit de timbre de 0,2 % est désormais payable annuellement ;
Règles transitoires : Le droit de timbre accumulé jusqu'au 1er janvier 2025 est payable en plusieurs versements (50 % d'ici le 30 juin 2025, puis 20 % -20% -10 % annuellement jusqu'en 2028).

L'impact financier sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 2.4 millions d'euros, comptabilisés en "Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale". Ce droit de timbre étant à charge des preneurs au moment du rachat (total ou partiel) du contrat et uniquement préfinancé par la Société, une créance d'un montant équivalent a été enregistrée dans le compte "Créances nées d'opérations d'assurance directe".

15. Primes brutes émises

Les primes brutes émises se décomposent comme suit :

	2024	2023
	€	€
Primes individuelles	219.323.160	120.964.710
Primes au titre de contrats de groupe		1.337.730
	219.323.160	**122.302.440**
Primes périodiques	3.309.183	4.995.473
Primes uniques	216.013.977	117.306.967
	219.323.160	**122.302.440**
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	24.682.867	1.966.821
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	194.640.293	120.335.619
	219.323.160	**122.302.440**

Les primes brutes proviennent de contrats conclus par la Société dans les pays suivants :

	2024	2023
	€	€
Dans l'Etat membre du siège	24.687.392	3.095.407
Dans les autres Etats membres de l'Union européenne	187.471.984	118.789.124
Dans les autres pays	7.163.784	417.909
	219.323.160	**122.302.440**

16. Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance

Au 31 décembre 2024, la variation de la provision d'assurance-vie, montant brut de € (32 751 059) (*) et la variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs de € (108 754 021), se résument comme suit :

	Provision d'assurance-vie	Provisions techniques relatives à l'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	Total	Provision d'assurance-vie, part des réassureurs
	€	€	€	€
Au début de l'exercice	894.081.828	4.513.504.006	5.407.585.834	851.081.402
Variation de l'exercice	(115.963.488)	83.196.229	(32.767.259)	(108.754.021)
A la fin de l'exercice	**778.118.340**	**4.596.700.235**	**5.374.818.575**	**742.327.381**

(*) La variation de l'exercice des provisions techniques « affaires directes » s'inscrit dans le compte de résultats dans les rubriques suivantes:

	€
Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance - montant brut	(51.230.845)
Participation aux bénéfices de € 26.918.903 se ventile entre	
Dotation à la provision de la participation bénéficiaire	16.199
Dotation directe de la provision d'assurance-vie	18.463.587
	(32.751.059)

Sous la rubrique « Participations aux bénéfices et ristournes » sont présentes tant les participations aux bénéfices du portefeuille non-réassuré de la Société (dotation à la provision pour participations aux bénéfices) que de son portefeuille réassuré (dotation directe de la provision d'assurance-vie).

La rubrique « Autres provisions techniques, nettes de réassurance » dans le compte de profits et pertes correspond au prélèvement de la provision pour participations aux bénéfices à la clôture de l'exercice précédent pour attributions individuelles au cours de l'exercice.

17. Commissions

Le montant des commissions payées aux intermédiaires d'assurances durant l'exercice s'élève à € 13 686 130 (2023 : € 15 225 436).

18. Charge des sinistres payés, montants bruts.

La charge des sinistres payés, montants bruts, se décompose comme suit :

	2024	2023
	€	€
Prestations payées au titre de rachats, décès ou arrivées à échéance	(599.663.056)	(1.901.654.168)
Arbitrages sortant des supports à rendement garanti	(56.192.416)	(995.450.058)
Arbitrages entrant dans les supports à rendement garanti	110.169.530	10.483.918
Arbitrages sortant des supports en unités de compte	(110.169.530)	(10.483.918)
Arbitrages entrant dans les supports en unités de compte	56.192.416	995.450.058
	(599.663.056)	**(1.901.654.168)**

19. Solde de réassurance

Le solde de réassurance se décompose comme suit :

	2024	2023
	€	€
Primes cédées aux réassureurs	(24.704.201)	(3.024.081)
Charge des sinistres payés, part des réassureurs(**)	154.139.403	1.915.351.623
Variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs		(398)
Variation de la provision d'assurance-vie, part des réassureurs	(108.754.019)	(1.881.856.271)
Variation de la provision pour participations aux bénéfices et ristournes, part des réassureurs		
Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices	4.261.172	7.537.525
Produit net des placements, part des réassureurs(***)	(24.945.892)	(35.815.025)
	(3.537)	**83.020**

Ces mouvements s'expliquent essentiellement par le traité de réassurance financière que la Société a conclu avec Allianz Vie (France) (voir note 9).

(**) La charge des sinistres payés, part des réassureurs, se décompose comme suit :

	2024	2023
	€	€
Part des réassureurs dans les prestations	208.255.382	930.928.694
Part des réassureurs dans les arbitrages sortant du support à rendement garanti	56.011.601	994.808.915
Part des réassureurs dans les arbitrages entrant dans le support à rendement garanti	(110.127.580)	(10.385.985)
	154.139.403	**1.915.351.624**

(***) Le montant du produit net des placements, part des réassureurs, constaté exclusivement dans le cadre de ce traité de réassurance financière, représente la contribution du réassureur dans la revalorisation (intérêts et participation bénéficiaire) des provisions d'assurance-vie des contrats réassurés par celui-ci.

20. Personnel

	2024	2023
	€	€
Salaires et traitements	7.473.477	7.324.802
Charges sociales	793.183	761.152
dont les charges sociales sur pensions	*81.375*	*70.741*
Autres charges de personnel	996.673	763.938
	9.263.333	**8.849.892**

Le nombre des membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2024	2023
Direction et cadres supérieurs	5	3
Employés	55	59
	60	**62**

21. Rémunération du Conseil d'Administration

Les tantièmes versés aux administrateurs au cours de l'exercice s'élèvent à € 64 500 (2023 : € 66 000). Il n'y a pas d'engagement de pension, crédits ou avances relatifs aux administrateurs.

22. Honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé

Les honoraires du réviseur d'entreprises agréé se décomposent comme suit (TVA incluse) :

	2024	2023
	€	€
Honoraires d'audit	132.426	133.269
Honoraires relatifs aux autres services d'audit (*)	28.147	28.390
Honoraires relatifs à des services fiscaux	-	-
Honoraires relatifs à des services autorisés autres que ceux d'audit	-	-
	160.573	**161.659**

(*) Les honoraires des autres services d'audit couvrent l'émission de rapports règlementaires applicables et requis par le Commissariat Aux Assurances.

23. Impôts

23.1 IMPÔT LOCAL

La Société, avec les autres sociétés luxembourgeoises du groupe Allianz, sont liées par un régime d'intégration fiscale couvrant au moins cinq exercices à partir de l'année d'imposition 2016. Les impôts concernés par ce régime sont l'impôt sur le revenu des collectivités et l'impôt commercial communal.

23.2 PILIER 2

En tant qu'entité entièrement consolidée du groupe multinational Allianz SE, Allianz Life Luxembourg S.A. entre dans le champ d'application des règles du deuxième pilier établies par l'OCDE.

Conformément à ce cadre, un impôt complémentaire doit être acquitté, par juridiction, lorsque le taux d'imposition effectif au sens du mécanisme GloBE (Global Anti-Base Erosion) est inférieur au seuil minimum de 15 %.

La loi luxembourgeoise mettant en œuvre la directive Pilier 2 est entrée en vigueur au Luxembourg le 1er janvier 2024, pays dans lequel la société est établie.

Indépendamment du fait que le taux effectif d'imposition de l'ensemble des entités consolidées d'Allianz SE au Luxembourg soit inférieur à 15 %, la Société ne sera pas soumise à un impôt complémentaire, compte tenu de sa contribution au taux effectif global d'imposition au Luxembourg.

La société, prise individuellement, présente un taux d'imposition effectif supérieur à 15 %. Par conséquent, aucune provision d'impôt complémentaire ne doit être comptabilisée dans les comptes annuels de l'entité pour 2024.

24. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est survenu depuis le 31 décembre 2024 qui serait susceptible d'ajuster les comptes annuels.

PUBLICATIONS DU GROUPE ALLIANZ

Sustainability Report

Allianz a publié sa première déclaration de développement durable conforme à la directive européenne sur le reporting des entreprises en matière de développement durable (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD) dans le rapport annuel 2024 du groupe Allianz. Elle présente les questions de développement durable importantes pour Allianz et la manière dont nous les traitons. Nous adhérons aux normes européennes de reporting en matière de développement durable, qui se concentrent sur les aspects clés du développement durable (environnement, social et gouvernance) et fournissent un cadre de divulgation solide pour la comparabilité et la crédibilité.

Date de publication :
14 mars 2025

Allianz SE et Allianz Group ont publié leur rapport annuel 2024.Ces documents sont téléchargeables

en scannant le QR Code ci-dessous ou en se rendant sur le site www.allianz.com

https://www.allianz.com/en/investor_relations/results-reports/annual-reports.html